

PROJET DE LOI

adopté

le 30 juin 1987

N° 110  
**S É N A T**

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

---

---

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation d'un Accord international sur le blé de 1986  
comprenant la Convention sur le commerce du blé et la Convention  
relative à l'aide alimentaire.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet  
de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur  
suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.) : 613, 698 et T.A. 112.**

**Sénat : 274 et 322 (1986-1987).**

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord international sur le blé de 1986 comprenant la Convention sur le commerce du blé, faite à Londres le 14 mars 1986, et la Convention relative à l'aide alimentaire, faite à Londres le 13 mars 1986, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 juin 1987.*

*Le Président,*

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 613 Assemblée nationale (8<sup>e</sup> législ.).